

DEMANDE DE DÉROGATIONS MINEURES
en vertu de l'article 45 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 20 juin 2018, à compter de 13 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-02-18/A-00189
Propriétaire(s) : Paula Fedeski-Koundakjian et Vicken Koundakjian
Emplacement : 3, avenue Wendover
Quartier : 17 - Capitale
Description officielle : lot 45A, plan enr. M-37
Zonage : R2R
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DE LA DEMANDE :

Les propriétaires souhaitent démolir le rajout de plain-pied qui se trouve à l'arrière de la maison et construire un nouveau rajout de plain-pied de 3,061 m sur 7,142 m, conformément aux plans déposés auprès du Comité.

DISPENSE REQUISE :

Pour aller de l'avant, les propriétaires demandent au Comité d'accorder les dérogations mineures au Règlement de zonage décrites ci-après :

- a) Permettre la réduction du retrait de la cour arrière à 4,4 mètres ou 18,9 % de la profondeur du lot, alors que le règlement exige un retrait de cour arrière d'au moins 25 % de la profondeur du lot ce qui correspond, dans ce cas-ci, à 5,83 mètres.
- b) Permettre la réduction de la superficie de la cour arrière à 41,7 mètres carrés ou 18,6 % de la superficie du lot, alors que le règlement exige une superficie de cour arrière d'au moins 25 % de la superficie du lot ce qui correspond, dans ce cas-ci, à 56,1 mètres carrés.

LA DEMANDE indique que la propriété ne fait actuellement l'objet d'aucune autre demande d'approbation en vertu de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.